

Déclaration préalable de la FNEC FP FO au CTSD du 11 février 2021

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames Messieurs les membres du CTSD,

Il semblerait que l'Education Nationale se soit définitivement approprié le célèbre adage :
« Dites-nous ce dont vous avez besoin, nous vous apprendrons comment vous en passer. »

Vous souhaitez des postes de remplaçant ? Répartissez les élèves dans les autres classes, c'est juste un mauvais moment à passer !

Des postes pour faire baisser les moyennes par classe tout en évitant des classes à multi niveaux ? Acceptez donc les fusions de vos petites écoles.

Vous voulez bénéficier de formation continue ? Un accompagnement d'école et une formation en constellation avec les plans français / maths fera l'affaire.

Des AESH pour accompagner vos élèves notifiés MDPH ? Pensez donc ! L'aide individualisée, c'est dépassé ! Le PIAL mutualisera une AESH pour 4 élèves.

Des postes de RASED ? Revoyez votre pratique pédagogique archaïque et mettez en place des PPRE.

Des aides administratives pour les directeurs alors qu'ils disposent maintenant de toutes les ressources nécessaires sur le nouveau portail métier du rectorat ? Vous n'y pensez pas ! Des services civiques feront l'affaire pendant quelques semaines.

Monsieur l'Inspecteur, le trait est à peine forcé, ce dont les enseignants ont besoin de toute urgence, ce sont des postes et des moyens humains, des personnels formés sur des emplois pérennes. Il est plus que nécessaire que le « quoi qu'il en coûte » si cher à notre président s'applique à l'éducation et à l'avenir de notre jeunesse.

Nous ne pouvons plus entendre que des efforts considérables nous sont accordés quand les rares postes alloués au premier degré au niveau national sont ponctionnés au second degré, quand le taux d'efficacité du remplacement n'a jamais été aussi bas, que le taux de couverture en AESH se dégrade, que la formation continue n'est plus choisie mais réduite à des moments de formatage imposés et que de trop nombreux RASED incomplets doivent limiter leurs interventions aux urgences face à une demande exponentielle.

Peut-on vraiment espérer une amélioration de notre situation départementale avec cette année une dotation en postes nulle ?

A moins Monsieur l'Inspecteur, que vous nous annonciez une bonne nouvelle avec une dotation de dernière minute et le conditionnement des fermetures de classes dans les communes de moins de 5000 habitants à un accord préalable des maires comme le laisse entendre la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire, Nathalie Elimas, lors de son intervention du 3 février 2021 au sénat.

Cette annonce sera-t-elle mise en application ou restera-t-elle un énième cafouillage médiatique ?

Revenons sur le projet de carte scolaire qui nous est présenté aujourd'hui en commençant par le calendrier des opérations :

Une semaine entre l'annonce du projet et son vote en CDEN, un jour ouvré entre la communication des documents et le groupe de travail préparatoire, voilà la version 2021 du dialogue social et la considération que vous avez envers les organisations syndicales !

Un calendrier si restreint qu'aucun des concernés par la carte scolaire (élus locaux, parents d'élèves ou représentants des personnels) n'est en mesure de recueillir et d'apporter des éléments nouveaux à l'administration.

On voudrait empêcher toute forme de dialogue ou de contestation qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Que dire du groupe de travail du vendredi 5 février où les représentants des personnels sont appelés à faire remonter des évolutions ou des situations particulières émanant du terrain alors que les représentants de l'administration ont indiqué qu'en contrepartie de tout changement, la variable d'ajustement serait les postes de remplaçants, affirmant ainsi qu'il n'y avait aucune marge de manœuvre en postes.

La carte scolaire était-elle donc déjà gravée dans le marbre ?

Quant au contenu même de ce projet de carte scolaire s'il devait rester en l'état, nous ne pourrions nous réjouir de l'infime augmentation des quotités de décharge de direction qui, d'une part, ne répondent pas aux besoins de l'ensemble des directeurs et qui, d'autre part, ne crée pas de décharge hebdomadaire pour les écoles de 1 à 3 classes.

Reconnaissons à Monsieur l'Inspecteur d'académie le mérite de fixer ces créations (moins de 7 postes pour environ 630 écoles) sur des postes identifiés et stabilisés.

- Sur l'amélioration du taux d'encadrement, certes des efforts sont réalisés. La recherche des deux points d'écart au seuil est une volonté qui mérite d'être reconnue et encouragée.

Cependant il est important de préciser que ni la moyenne départementale du nombre d'élèves par classe ni le taux d'encadrement présentés aujourd'hui ne reflètent la réalité du terrain quand on sait que les classes dédoublées ou les postes hors la classe sont pris en compte dans ces calculs.

La réalité du terrain c'est l'existence d'un nombre trop important de classes à multi-niveaux à plus de 27.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte les éléments étudiés en GT et de revenir sur votre projet de 52 fermetures de classes.

- Sur le remplacement, la dégradation constante du taux de remplacement avec près d'une centaine de classes non remplacées chaque jour confirme ce que nous redoutions et affirmions l'année dernière.

Les 14 postes réinjectés cette année (sous réserve que la brigade ne soit pas encore utilisée comme variable d'ajustement comme cela nous a été proposé en groupe de travail) ne compenseront pas la fermeture des 31 postes lors de la dernière carte scolaire.

Sans doute pariez-vous Monsieur l'Inspecteur sur une amélioration rapide de la situation sanitaire... Ce pari est plus qu'osé et il y a fort à penser que vous ne serez pas en mesure d'assurer l'année prochaine l'ensemble des remplacements maladie courte et longue durée, les stages de formation continue, les réunions institutionnelles, les stages de formation syndicale, etc .

Les situations de tension dans les écoles, un projet d'école vécu comme une demande hors-sol et déconnectée des problèmes actuels, les collègues épuisés par la gestion des élèves des collègues absents, les temps d'apprentissage perdus pour les élèves ne sont certainement pas une priorité pour notre ministre ou seulement dans ses discours médiatiques.

- Les RASED souffrent face aux nombreuses demandes des écoles. Pour autant, vous ne prévoyez aucun poste de PsyEN, de maître E et G pour la rentrée prochaine.

Pire, malgré les promesses de restitution, après formation de nouveaux collègues, des 8 postes de maîtres spécialisés gagés l'année dernière, nous avons appris en groupe de travail qu'ils étaient gelés une année supplémentaire !

Bref, encore une année blanche pour les RASED et des enseignants qui ne pourront compter que sur leurs propres ressources pour gérer la difficulté scolaire.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, cette carte scolaire est loin d'être aussi apaisée que vous le dites et ne répond aucunement aux attentes de la profession.

L'impossibilité de répondre aux urgences en postes classes, de remplaçants ou d'enseignants spécialisés est la preuve que les moyens ne sont pas au rendez-vous.

A moyens constants et à chaque nouveau projet du ministre (dédoublément de classes, nouvelles décharges des directeurs, accompagnement des enseignants dans le cadre du PPCR, etc.) vous êtes contraint de fermer des classes pour récupérer des postes.

Ce n'est pas notre perception de la « priorité à l'Education Nationale ».

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de carte scolaire et demandons :

- La réouverture des 8 postes de E et G gagés l'année dernière pour la carte scolaire 2020
- Le rétablissement des postes de BD et BD stage supprimés l'année dernière,
- L'ouverture de toutes les classes des écoles qui en ont fait la demande,
- La création de postes nécessaires pour un RASED complet (PsyEN, E et G) pour 800 élèves,
- Le recrutement de postes d'AESH à hauteur des besoins et l'abandon des PIAL,
- Le maintien des établissements spécialisés et la fin des externalisations des classes d'IME et d'ITEP,
- L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles,
- La diminution des effectifs par classe pour toutes les écoles,
- Le respect de la consigne de la ministre de l'Education Prioritaire de demander l'avis des maires des communes de – de 5000 habitants quant à une éventuelle fermeture de classe, ainsi que l'extension de cette consigne aux communes de + de 5000 habitants.